



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 13 novembre 2018, à 19 h 30, à la salle Hélène-Dubé, de l'école secondaire de Rivière-du-Loup, au 320, rue St-Pierre, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Edith Samson, présidente.

Les membres présents sont les commissaires Sylvain Bureau, Alain Castonguay, Martine Hudon, Céline Langlais, Carole Lévesque, Yves Mercier, Bernard Pelletier, Nancy St-Pierre (arrivée à 19 h 45) et Nadia Tardif, et les commissaires représentant le comité de parents, Marie-Lyne Cayouette et Magali Émond.

Sont présents, le directeur général, Antoine Déry, et le secrétaire général et directeur des communications, Eric Choinière.

Sont également présents, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, Michel Gagnon, le directeur du Service des ressources financières, Claudel Gamache, et la directrice du Service des ressources humaines, Martine Sirois.

0.0 ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES-PARENTS (ART. 145 LIP)

Conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, le secrétaire général reçoit le serment des commissaires-parents, élus par le comité de parents.

Madame Magali Émond, commissaire-parent pour l'ordre d'enseignement primaire, prête serment;

Madame Marie-Lyne Cayouette, commissaire-parent pour l'ordre d'enseignement secondaire, prête serment.

Ces serments sont déposés au livre des délibérations de la commission scolaire.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (À 19 H 30)

Après la constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

2. CC 2018-11-3945 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit approuvé :

- 0.0 Assermentation des commissaires-parents (art. 145 LIP)
1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, ajournée au 23 octobre 2018
 - 3.1 Affaires découlant du procès-verbal
4. Fin de période probatoire du personnel cadre – Monsieur Dominique Viel, contremaître au Service des ressources matérielles et du transport scolaire
5. Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages de la commission scolaire
6. Politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool
7. Bail avec madame Carole Lemaire-Martin concernant la location d'un local situé au Centre de services de La Pocatière (bail B-2016-01) – Avenant

8. Octroi de contrats
 - 8.1 Contrat d'approvisionnement
 - 8.2 Contrats de services
 - 8.2.1 Contrat en entretien ménager – École de l'Amitié de Saint-Gabriel-Lalemant (projet RM-2018-401-04) – Avenant
 - 8.3 Contrats de construction
9. Information et rapports
 - 9.1 Rapport de la présidente
 - 9.2 Rapport de la gestion courante du directeur général
 - 9.3 Rapport du comité de parents
 - 9.4 Correspondance
10. Autre point
 - 10.1 Affectation temporaire de plus de trois mois – Madame Jessica Briand, agente d'administration au Service des ressources humaines
11. Période de questions du public
12. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. CC 2018-11-3946 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018, AJOURNÉE AU 23 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 9 octobre 2018, ajournée au 23 octobre 2018, a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Céline Langlais et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 9 octobre 2018, ajournée au 23 octobre 2018, puisqu'il a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* et que le procès-verbal soit approuvé tel qu'il a été présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.1 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Antoine Déry, directeur général, informe que tous les suivis au procès-verbal ont été faits.

4. CC 2018-11-3947 FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE DU PERSONNEL CADRE – MONSIEUR DOMINIQUE VIEL, CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominique Viel a été nommé, par la résolution n° CC 2017-11-3657, au poste de contremaître au Service des ressources matérielles et du transport scolaire, à compter du 31 octobre 2017, sous réserve d'une période de probation minimale équivalant à une année à temps plein comme il est prévu dans la *Politique de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Viel a satisfait aux attentes exprimées par le directeur général et a terminé avec succès sa période de probation;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 36 de la *Politique de gestion des cadres*, sur avis du directeur général, le conseil des commissaires procède à la confirmation de la nomination du cadre;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

QUE le conseil des commissaires procède à la confirmation de la nomination de monsieur Dominique Viel au poste de contremaître au Service des ressources matérielles et du transport scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La commissaire Nancy St-Pierre arrive à 19 h 45.

5. CC 2018-11-3948 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA COMMISSION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse vécue les années passées par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2019-2020, selon les avis reçus;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, depuis plusieurs années, accordent des contrats de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option, et les avantages de cette formule;

CONSIDÉRANT QUE l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publiques* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

CONSIDÉRANT QUE l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publiques* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nadia Tardif et résolu :

DE RENOUVELER l'adhésion de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup au regroupement d'achat des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2019-2020;

DE MANDATER la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc. pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;

DE MANDATER la Commission scolaire des Appalaches pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

DE S'ENGAGER à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc., le résultat de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;

QUE le conseil des commissaires, à titre de dirigeant de l'organisme public **AUTORISE** l'octroi d'un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

D'AUTORISER monsieur Eric Choinière, secrétaire général, à signer tout document découlant de la présente résolution.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. CC 2018-11-3949 POLITIQUE RELATIVE AUX DROGUES, AUX MÉDICAMENTS ET À L'ALCOOL

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup d'encadrer formellement l'usage de drogues, de médicaments et d'alcool de son personnel et des personnes appelées à être en contact direct avec ses élèves;

CONSIDÉRANT le projet de *Politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool* déposé le 22 mai 2018;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des cadres et des trois syndicats représentant le personnel de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

D'ADOPTER la *Politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool* conformément au projet déposé;

QUE ladite politique entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. CC 2018-11-3950 BAIL AVEC MADAME CAROLE LEMAIRE-MARTIN CONCERNANT LA LOCATION D'UN LOCAL SITUÉ AU CENTRE DE SERVICES DE LA POCATIÈRE (BAIL B-2016-01) – AVENANT

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Lemaire-Martin loue actuellement le local 003 situé au sous-sol du Centre de services de La Pocatière, conformément au bail B-2016-01 adopté le 26 avril 2016 (résolution n° CC 2016-04-3292) puis modifié par l'Avenant n° 1 adopté le 27 juin 2017 (résolution n° CC 2017-06-3596);

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue avec madame Lemaire-Martin afin de lui louer un espace supplémentaire à celui qu'elle occupe actuellement;

CONSIDÉRANT QUE le local 002 situé dans le même centre répond bien à ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup ne prévoit pas utiliser ce local au cours des prochaines années;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup accepte de louer à madame Carole Lemaire-Martin le local 002 en sus du local 003 situé au Centre de services de La Pocatière, conformément à l’Avenant n° 2 déposé;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., soit autorisé à signer l’Avenant n°2 du bail B-2016-01, pour et au nom de la commission scolaire.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

8. OCTROI DE CONTRATS

8.2 CONTRATS DE SERVICES

8.2.1 CC 2018-11-3951 CONTRAT EN ENTRETIEN MÉNAGER – ÉCOLE DE L’AMITIÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT (PROJET RM-2018-401-04) – AVENANT

CONSIDÉRANT QUE Gestion Michelle Lévesque possède un contrat en entretien ménager à l’école de l’Amitié de Saint-Gabriel-Lalemant pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT QU’un nouveau service de garde a été mis en place à l’école de l’Amitié de Saint-Gabriel-Lalemant;

CONSIDÉRANT QUE les spécifications du document de l’appel d’offres 2018-401-04 requiert des fréquences spécifiques pour l’entretien ménager d’un service de garde;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Martine Hudon et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup signe l’Avenant n° 1 avec Gestion Michelle Lévesque concernant l’entretien ménager du service de garde de l’école de l’Amitié de Saint-Gabriel-Lalemant, tel que déposé;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., soit autorisé à signer l’Avenant n°1, pour et au nom de la commission scolaire.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

9. INFORMATION ET RAPPORTS

9.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Edith Samson, présidente, fait rapport de ses récentes activités.

9.2 RAPPORT DE LA GESTION COURANTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Antoine Déry, directeur général, fait rapport de sa gestion courante pour le mois d’octobre 2018.

9.3 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Magali Émond, commissaire-parent au primaire, informe des principaux sujets traités lors de la dernière rencontre du comité de parents tenue le 6 novembre 2018, dont :

- Consultation sur la détermination des services éducatifs 2019-2020;
- Consultation sur les règles et critères d'inscription 2019-2020;
- Consultation sur le questionnaire qui sera transmis aux parents pour l'élaboration des projets éducatifs des écoles;
- Adoption du plan d'action et du plan de communication 2018-2019;
- Échanges sur les Règles de régie interne du comité de parents (pour adoption en décembre).

9.4 CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance lors de cette séance.

10. AUTRE POINT

10.1 CC 2018-11-3952 AFFECTATION TEMPORAIRE DE PLUS DE TROIS MOIS – MADAME JESSICA BRIAND, AGENTE D'ADMINISTRATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT l'organisation administrative 2018-2019 des administrateurs et cadres d'établissement adoptée le 24 avril 2018 (résolution n° CC 2018-04-3770);

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de l'agente d'administration au Service des ressources humaines à compter du 23 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir temporairement ce poste;

CONSIDÉRANT l'article 37 de la *Politique de gestion des cadres* qui prévoit la possibilité d'affecter temporairement un cadre sur un poste pour une durée maximale d'une année, et ce, sur recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Céline Langlais et résolu :

QUE madame Jessica Briand soit affectée temporairement au poste d'agente d'administration au Service des ressources humaines à compter du 23 décembre 2018, et ce, jusqu'au 7 décembre 2019 ou jusqu'au retour de la titulaire du poste s'il survient avant cette date.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

12. CC 2018-11-3953 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 22)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE la séance soit levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire général,

La présidente,

Eric Choinière

Edith Samson